



**Syndicat national Force Ouvrière  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**  
**Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - [foesr@foesr.fr](mailto:foesr@foesr.fr) - [www.foesr.fr](http://www.foesr.fr)

## **Après les annonces de Macron, plus que jamais revendiquons une Université gratuite et dégagée de toute pression du patronat**

En conclusion des travaux de la Conférence des présidents d'universités, Emmanuel Macron a déclaré : « *On ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants, où un tiers des étudiants sont considérés comme boursiers et où pourtant nous avons tant de précarité étudiante, et une difficulté à financer un modèle beaucoup plus financé par l'argent public que partout dans le monde.* »

Interpellé sur cette annonce de fin de la gratuité des études, il a précisé un peu plus d'une semaine après : « *Contrairement à ce que j'ai pu lire partout dans la presse, je n'ai jamais dit ça. [...] Ce que j'évoquais, c'est plutôt des formations professionnelles tout au long de la vie, que les universités vont devoir mettre en place et qui, elles, ont vocation à être payantes. Et qui vont permettre aux universités d'avoir ainsi des revenus et de fonctionner en se donnant plus de moyens.* »

### **Une politique constante depuis 15 ans**

Cette précision n'est pas rassurante. Outre qu'il a bien parlé d'une insoutenable gratuité « pour la quasi-totalité des étudiants », ce qui est développé ici est, dans la continuité des réformes menées par les derniers ministres en charge de l'Enseignement supérieur, Péresse, Fioraso et Vidal en particulier, le plan de la CPU : il s'agit de créer, à côté des formations classiques, des formations, généralement en alternance, financées par les fonds privés de la formation tout au long de la vie, et donc « bénéficiaires », ainsi que des formations destinées aux salariés en poste, et payées par leurs employeurs. En concurrence avec les formations actuelles, il est évident que ces dernières seront rapidement marginalisées, et pour nombre d'entre elles, purement et simplement fermées.

Ceci est encore aggravé par l'annonce qu'il a faite en même temps « *Les grandes écoles et organismes de recherche étaient supposés s'occuper de l'excellence et de la formation des élites, et les universités de la démocratisation de l'enseignement supérieur et de la gestion des masses. Ce système est révolu.* » L'Université, l'enseignement supérieur public, est un service public, gratuit, à destination des étudiants. L'objectif tracé par Macron est de la transformer en un guichet unique, regroupant formations publiques et privées, avec *in fine* pour principaux clients et financeurs les entreprises.

### **Ces projets représenteraient la fin de l'Université**

Cela signerait la fin de disciplines entières, dont l'objectif immédiat n'est pas l'« employabilité » : histoire, lettres... Et pour les disciplines ayant la « chance » d'avoir des débouchés économiques, ce serait leur assujettissement aux intérêts économiques des entreprises : la formation d'étudiants à la physique est nécessaire, mais pour combien d'entre eux la maîtrise des notions de la physique quantique est-elle vraiment utile ? Combien d'ingénieurs en informatique ont réellement besoin de comprendre la théorie de la complexité ? À quoi sert la philosophie du droit quand on est en train de rédiger un contrat ? Les discussions entre écoles économiques sur la nature de la valeur et la fonction du travail ont-elles vraiment un intérêt ? En un mot : le savoir sert-il à l'entreprise ? Toutes ces questions seront tranchées directement par les associations et syndicats patronaux à la tête des Centres de formation par l'apprentissage.

Bien sûr, quelques formations prestigieuses, destinées à former les plus hauts dirigeants, survivront. Mais la masse des formations, transformées par l'obligation de se financer auprès des employeurs, soumises aux Centres de formation par l'apprentissage qui en ont le monopole, et sont généralement montés directement par le patronat, sera vidée de son contenu universitaire.

## **Un accord entre le patronat et quelques syndicats qui cadre cette offensive**

Si Macron a estimé qu'il était en mesure de dresser ce plan, c'est en raison de l'appui fourni par les positions de la Conférence des présidents d'université, mais aussi par l'Accord cadre national interprofessionnel « *pour adapter à de nouveaux enjeux la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » signé par le patronat et certaines confédérations syndicales (CFDT, CFTC et CGC). FO ESR se félicite que la confédération FO ait refusé de le signer. Cet accord prévoit en effet de généraliser l'apprentissage à tous les niveaux.

Quelques extraits de cet accord éclairent le projet annoncé par Macron : « *La réforme de 2018, qui a assoupli le régime juridique des Centres de formation en apprentissage (CFA) et les dispositions du contrat d'apprentissage et qui a fortement impliqué les branches professionnelles dans le pilotage de l'alternance, a permis une forte augmentation du nombre de contrats d'apprentissage ces deux dernières années, notamment dans l'enseignement supérieur.* » Les « branches professionnelles » (c'est un terme pudique pour désigner le patronat) sont maintenant fortement impliquées dans « le pilotage de l'alternance », et c'est à cette condition, ainsi qu'à celle d'un « assouplissement » des dispositions du contrat d'apprentissage (encore un terme pudique pour désigner la régression des droits des apprentis) que le patronat a décidé d'augmenter son recrutement d'apprentis.

« *Les branches professionnelles sont conscientes de l'importance de ce niveau d'exigence [celui des formations, NDR], mais manquent de marges de manœuvre financières suffisantes notamment pour élaborer une stratégie pluriannuelle et piloter financièrement l'alternance.* » L'opposition relevée entre la qualité des formations et les tentatives de baisser leur coût est assez savoureuse, et l'accord souligne donc que la qualité, si elle est importante, peut être diminuée pour maîtriser le coût pour les entreprises.

« *Les parties signataires prennent acte du fait que la réforme de 2018 ne fait pas assez le lien entre le projet individuel du salarié et la stratégie de l'entreprise : cela ne conduit pas les entreprises à investir comme elles le souhaiteraient dans la formation des salariés.* » L'accord constate que le projet individuel du salarié, ce qu'il souhaite étudier, est très logiquement secondaire par rapport à ce que l'entreprise désire, puisque c'est elle qui finance ces études. C'est déjà largement le cas pour la formation permanente ; ce sera maintenant le cas pour la formation initiale aussi.

Pour FO ESR, ce projet prévoit la fin de l'Université.

- Non à la fusion entre enseignements supérieurs privé et public, non à tous les regroupements qui en sont le creuset (COMUE, EPE, associations, etc.), rétablissement du monopole de la collation des grades et du baccalauréat, 1<sup>er</sup> grade universitaire, avec des épreuves nationales, terminales, anonymes
- Pour la gratuité de l'Enseignement supérieur public, financé inconditionnellement par l'Etat à hauteur des besoins
- Pour la liberté pédagogique totale des enseignants, pour la liberté de choix des filières d'études pour les étudiants
- Non à toute ingérence du patronat, directe ou par le biais des CFA, dans la définition du contenu des formations universitaires

Montreuil, le 15 février 2021